



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 10292

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des etudiants et des stagiaires qui preparent un diplome dans le domaine de l'action sociale et l'education specialisee. En effet, un grand nombre d'entre eux eprouvent d'importantes difficultes financieres pour effectuer sereinement leurs etudes a un tel point que certains se trouvent dans l'obligation d'effectuer leur formation en plus de leur temps de travail et cela contrairement aux accords conventionnels. A cet egard, il souhaiterait savoir si son ministere peut envisager de proceder a une evaluation de la situation des personnes concernees prenant en compte l'ensemble des parametres financiers, sociaux et de l'environnement, afin de pouvoir cerner quantitativement les besoins existants et ainsi prendre une decision adaptee au probleme evoque.

Texte de la réponse

Les etudiants en travail social peuvent beneficier de deux types d'aides financieres au titre de leur formation. D'une part, des bourses d'Etat dont le nombre et le montant sont fixes chaque annee par la loi de finances. A la rentree scolaire 1994-1995, le chapitre 43-34 du budget du ministere des affaires sociales permettra de financer 3 400 bourses a taux plein de 17 234 F, ce qui representera environ 17 p. 100 de boursiers parmi les effectifs d'etudiants. Le critere principal d'attribution de ces bourses est le quotient familial calcule selon des modalites precises et pouvant etre pondere en fonction d'elements d'information resultant de la situation de l'etudiant. D'autre part, des remunerations de formation professionnelle allouees egalement sur les credits du chapitre 43-34 du budget du ministere des affaires sociales. Pour beneficier d'une remuneration de formation professionnelle, l'etudiant doit justifier en particulier d'un certain nombre d'annees d'activite professionnelle, d'une anciennete dans le poste et suivre une formation pour laquelle un agrement specifique aura ete donne par la delegation a la formation professionnelle. En 1994, ce sont plus de 300 stagiaires qui beneficieront de ce type de financement. Le ministere des affaires sociales entend sauvegarder et developper ces deux dispositifs d'aide qui repondent de facon non negligeable a hauteur de plus de 70 MF aux besoins exprimes.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10292

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 306

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2306